

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2024-0024

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle séquentielle du produit biocide **KENOLOX 10**,*

de la société **CID LINES NV**

enregistrée sous le numéro **BC-BV080761-19**

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle séquentielle relative au produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 11 avril 2024,

Considérant que le produit répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012;

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 31 mai 2032.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N° 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	KENOLOX 10
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	HG Desinfektionsreiniger Spezial FOD Ultra DES AIR DES 100 Kenoxilac Kenoxylac HG nettoyant de désinfection HG desinfectie reiniger MiQro Derolox

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	CID LINES NV
	Adresse	Waterpoortstraat 2 8900 Ieper Belgique
Numéro de demande	BC-BV080761-19	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle séquentielle	
Numéro d'autorisation	FR-2024-0024	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	31/05/2032	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	CID LINES NV
Adresse du fabricant	Waterpoortstraat 2 8900 Ieper Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Waterpoortstraat 2 8900 Ieper Belgique

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide lactique
Nom du fabricant	Purac Biochem bv
Adresse du fabricant	Arkelsedijk 46, 4206 Gorinchem Pays-Bas



Emplacement des sites de fabrication	Arkelsedijk 46, 4206 Gorinchem Pays-Bas
Substance active	Acide lactique
Nom du fabricant	Jungbunzlauer S.A
Adresse du fabricant	Z.I. et Portuaire B.P. 32 67390 Marckolsheim France
Emplacement des sites de fabrication	Z.I. et Portuaire B.P. 32 67390 Marckolsheim France

Substance active	Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Evonik Degussa Antwerpen NV
Adresse du fabricant	Tijsmanstunnel West 2040 Anvers Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Tijsmanstunnel West 2040 Anvers Belgique

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
L(+)-acide lactique	Acide (S)-2-hydroxypropionique	Substance active	79-33-4	201-196-2	1,0
Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂)	-	Substance active	7722-84-1	231-765-0	1,0

2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Irritant pour la peau catégorie 2 Irritant pour les yeux catégorie 2
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection / Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des surfaces dures par pulvérisation par des professionnels (TP4)

Type de produit	TP4 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – Industries agroalimentaires Désinfection de surfaces dures propres non-poreuses
Méthode(s) d'application	Pulvérisation (pulvérisateur à gâchette, pulvérisateur à dos à basse pression (1-3 bars), pulvérisation automatisée en système clos pour les couteaux)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante <u>Temps de contact :</u> - Bactéries et levures : 2 minutes - Virus : 5 minutes



	Taux d'application : 40 mL/m ² (ou 20 pulvérisations/m ²) Une application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Pulvérisateur à gâchette <i>Booster-S</i> [®] en HDPE (500 mL, 750 mL, 1 L) - Bouteille en PEHD (1 L, 1 kg) - Bidon en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 25 L, 30 L, 60 L, 200 L, 220 L, 5 kg, 10 kg, 20 kg, 25 kg, 30 kg, 60 kg, 200 kg, 220 kg) - Container en PEHD (600 L, 1000 L, 1100 L, 600 kg, 1000 kg, 1100 kg)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Pour le mélange et le chargement, pour la pulvérisation à basse pression, la pulvérisation par pulvérisateur à gâchette, le séchage par essuyage après désinfection, le nettoyage des équipements, l'entretien et la réparation :

- Porter des lunettes de protection lors de la manipulation du produit.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).
- Porter une combinaison au minimum de type 6, EN 13034, 13962, 14605 ou 943 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Pour application par pulvérisation à basse pression sur de grandes surfaces dans l'industrie des produits alimentaires et aliments pour animaux :

Dans les salles blanches :

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de 40. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH3/TM3) ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz est requis [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit].
- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

Dans les cuisines et cantines collectives, les cuisines industrielles, les salles de production industrielle et les salles blanches à ventilation accrue (20/h ou plus) :

- L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 20 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH2/TM2) ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz est requis [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit].
- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

Pour application par pulvérisation grossière à basse pression sur de petites surfaces dans l'industrie des produits alimentaires et aliments pour animaux (p. ex. surface de 1 m² ou machine de transformation de denrées alimentaires) :

- Une protection respiratoire n'est pas requise. L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

Pour application par pulvérisateur à gâchette sur de grandes surfaces (surface de 10 m²) dans l'industrie des produits alimentaires et aliments pour animaux :

Dans les cuisines collectives et cantines :

- L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 20 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH2/TM2) ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz est requis [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit].
- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

Pour application par pulvérisateur à gâchette sur de petites surfaces dans l'industrie des produits alimentaires et aliments pour animaux (p. ex. surface de 1 m² ou machine de transformation de denrées alimentaires) :

- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

Pour application pendant la désinfection des couteaux par pulvérisation automatisée dans l'industrie des produits alimentaires et aliments pour animaux (l'utilisateur n'entre pas en contact avec le produit biocide)

- Une protection respiratoire n'est pas requise.
- Pour le séchage par essuyage de surfaces désinfectées dans le secteur des produits alimentaires et aliments pour animaux : le même équipement de protection respiratoire que pendant la phase d'application est requis.
- Pour le nettoyage de l'équipement, l'entretien et la réparation : une protection respiratoire n'est pas requise.

Mesures de gestion des risques pour les personnes présentes et professionnels sans équipement protecteur :

- Traitement de petites surfaces : il n'est pas permis au grand public de toucher ou d'utiliser les articles qui ont été désinfectés avant qu'ils ne soient secs.
- Traitement de grandes surfaces : aucun accès au grand public au cours du traitement et jusqu'à ce que les surfaces soient sèches et que la zone traitée ait été suffisamment ventilée.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des surfaces dures par immersion par des professionnels (TP4)

Type de produit	TP4 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – Industries agroalimentaires Désinfection de surfaces dures propres non poreuses
Méthode(s) d'application	Immersion
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : - Bactéries et levures : 2 minutes - Virus : 5 minutes Une application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Pulvérisateur à gâchette <i>Booster-S</i> ® en HDPE (500 mL, 750 mL, 1 L) - Bouteille en PEHD (1 L, 1 kg) - Bidon en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 25 L, 30 L, 60 L, 200 L, 220 L, 5 kg, 10 kg, 20 kg,

25 kg, 30 kg, 60 kg, 200 kg, 220 kg)
- Container en PEHD (600 L, 1000 L, 1100 L, 600 kg, 1000 kg, 1100 kg)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Pour le mélange et chargement, l'immersion/trempage, le séchage par essuyage après désinfection, le nettoyage de l'équipement, l'entretien et la réparation :

- Porter des lunettes de protection lors de la manipulation du produit.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).
- Porter une combinaison au minimum de type 6, EN 13034, 13962, 14605 ou 943 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 3 – Désinfection des surfaces dures par nébulisation à froid par des professionnels (TP4)

Type de produit	TP4 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – Industries agroalimentaires Désinfection de surfaces dures propres non poreuses
Méthode(s) d'application	Nébulisation à froid
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Pour une pièce ayant un volume compris entre 30 et 150 m ³ : - Bactéries, levures et virus, 30 mL/m ³ , temps de contact de 3 heures (après diffusion complète du produit)

	<p>Pour une pièce ayant un volume compris entre 30 et 2000 m³ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bactéries et levures, 30 mL/m³, temps de contact de 3 heures (après diffusion complète du produit) <p>Une application par jour</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Pulvérisateur à gâchette <i>Booster-S®</i> en HDPE (500 mL, 750 mL, 1 L) - Bouteille en PEHD (1 L, 1 kg) - Bidon en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 25 L, 30 L, 60 L, 200 L, 220 L, 5 kg, 10 kg, 20 kg, 25 kg, 30 kg, 60 kg, 200 kg, 220 kg) - Container en PEHD (600 L, 1000 L, 1100 L, 600 kg, 1000 kg, 1100 kg)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour le mélange et le chargement, le nettoyage de l'équipement, l'entretien et la réparation :
 - Porter des lunettes de protection lors de la manipulation du produit.
 - Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).
 - Porter une combinaison au minimum de type 6, EN 13034, 13962, 14605 ou 943 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Pendant l'application par nébulisation dans l'industrie des produits alimentaires et aliments pour animaux (l'utilisateur n'entre pas en contact avec le produit biocide) : une protection respiratoire n'est pas requise.
- Pendant la désinfection, les personnes, animaux, plantes, médicaments ou aliments ne doivent pas se trouver dans la pièce. Aucun accès au grand public au cours du traitement et jusqu'à ce que les surfaces soient sèches et que la zone traitée ait été suffisamment ventilée.
- Après nébulisation et temps de contact, veiller à aérer la pièce, de préférence par ventilation mécanique. La durée de la période de ventilation doit être établie par une mesure avec un équipement de mesure approprié. Le retour dans la pièce n'est permis que lorsque la concentration de H₂O₂ dans l'air est descendue au-dessous de 0,9 ppm (1,25 mg/m³).
- L'utilisateur professionnel ne peut entrer dans la pièce que dans des situations d'urgence ou pour réactiver la ventilation lorsque le taux de peroxyde d'hydrogène est descendu au-dessous de 36 ppm (50 mg/m³), compte tenu du port d'un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de 40 contre les vapeurs (type d'équipement de protection respiratoire à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Utiliser un capteur étalonné pour confirmer que la concentration de H₂O₂ dans l'air est ≤ 0,9 ppm (1,25 mg/m³) avant la ré-entrée.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 4 – Désinfection des surfaces dures par des non-professionnels (TP4)

Type de produit	TP4 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – domaine domestique Désinfection de surfaces dures propres non poreuses
Méthode(s) d'application	Pulvérisation (pulvérisateur à gâchette)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante <u>Temps de contact :</u> - Bactéries et levures : 2 minutes - Virus : 5 minutes Taux d'application : 40 mL/m ² (ou 20 pulvérisations /m ²) Une application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Pulvérisateur à gâchette <i>Booster-S</i> [®] en HDPE (500 mL, 750 mL, 1 L)

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Lire l'étiquette avant utilisation.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Le produit doit être pulvérisé vers le bas.
- Après la désinfection, assurer une ventilation adéquate (ouvrir les fenêtres et les portes).
- Les surfaces traitées doivent être inaccessibles aux enfants en bas âge, enfants, animaux de compagnie et animaux non ciblés, jusqu'à ce que ces surfaces soient sèches.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non cibles.



4.5. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 5 – Désinfection des surfaces dures par pulvérisation dans le domaine médical (utilisateurs professionnels - TP2)

Type de produit	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – Dans le domaine médical (hospitalier et non hospitalier telles que les salles blanches, les laboratoires et les installations de fabrication de produits biotechnologiques, pharmaceutiques et cosmétiques) Désinfection de surfaces dures propres non poreuses
Méthode(s) d'application	Pulvérisation (pulvérisateur à gâchette)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : - Bactéries et levures : 2 minutes - Virus : 5 minutes Taux d'application : 40 mL/m ² (ou 20 pulvérisations/m ²)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Pulvérisateur à gâchette <i>Booster-S®</i> en HDPE (500 mL, 750 mL, 1 L) - Bouteille en PEHD (1 L, 1 kg) - Bidon en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 25 L, 30 L, 60 L, 200 L, 220 L, 5 kg, 10 kg, 20 kg, 25 kg, 30 kg, 60 kg, 200 kg, 220 kg) - Container en (600 L, 1000 L, 1100 L, 600 kg, 1000 kg, 1100 kg)

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Pour le mélange et le chargement, l'application par pulvérisateur à gâchette, le séchage par essuyage après désinfection, le nettoyage de l'équipement, l'entretien et la réparation : <ul style="list-style-type: none"> • Porter des lunettes de protection lors de la manipulation du produit. • Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit). • Porter une combinaison au minimum de type 6, EN 13034, 13962, 14605 ou 943 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). - Pour l'application par pulvérisateur à gâchette sur de petites surfaces dans le secteur de la santé (p. ex. surface de 0,5-2 m²) : l'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée. - Pour le séchage par essuyage de surfaces désinfectées dans le secteur de la santé : le même EPR que pendant la phase d'application est requis. - Traitement de petites surfaces : Il n'est pas permis au grand public de toucher ou d'utiliser les articles qui ont été désinfectés avant qu'ils ne soient secs.



4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 6 – Désinfection des surfaces dures par nébulisation à froid dans le domaine médical (utilisateurs professionnels - TP2)

Type de produit	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur - Dans le domaine médical (hospitalier et non hospitalier telles que les salles blanches, les laboratoires et les installations de fabrication de produits biotechnologiques, pharmaceutiques et cosmétiques) Désinfection de surfaces dures propres non poreuses
Méthode(s) d'application	Nébulisation à froid
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Pour une pièce ayant un volume compris entre 30 et 150 m ³ : - Bactéries, levures et virus, 30 mL/m ³ , temps de contact de 3 heures (après diffusion complète du produit) Pour une pièce ayant un volume compris entre 30 et 2000 m ³ : - Bactéries et levures, 30 mL/m ³ , temps de contact de 3 heures (après diffusion complète du produit)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Pulvérisateur à gâchette <i>Booster-S</i> [®] en HDPE (500 mL, 750 mL, 1 L) - Bouteille en PEHD (1 L, 1 kg) - Bidon en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 25 L, 30 L, 60 L, 200 L, 220 L, 5 kg, 10 kg, 20 kg, 25 kg, 30 kg, 60 kg, 200 kg, 220 kg) - Container en PEHD (600 L, 1000 L, 1100 L, 600 kg, 1000 kg, 1100 kg)

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-



4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour le mélange et le chargement, le nettoyage de l'équipement, l'entretien et la réparation :
 - Porter des lunettes de protection lors de la manipulation du produit.
 - Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).
 - Porter une combinaison au minimum de type 6, EN 13034, 13962, 14605 ou 943 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Pendant la désinfection, les personnes, animaux, plantes, médicaments ou aliments ne doivent pas se trouver dans la pièce. Aucun accès au grand public au cours du traitement et jusqu'à ce que les surfaces soient sèches et que la zone traitée ait été suffisamment ventilée.
- Après nébulisation et temps de contact, veiller à aérer la pièce, de préférence par ventilation mécanique. La durée de la période de ventilation doit être établie par une mesure avec un équipement de mesure approprié. Le retour dans la pièce n'est permis que lorsque la concentration de H₂O₂ dans l'air est descendue au-dessous de 0,9 ppm (1,25 mg/m³).
- L'utilisateur professionnel ne peut entrer dans la pièce que dans des situations d'urgence ou pour réactiver la ventilation lorsque le taux de peroxyde d'hydrogène est descendu au-dessous de 36 ppm (50 mg/m³), compte tenu du port d'un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de 40 contre les vapeurs (type d'équipement de protection respiratoire à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Utiliser un capteur étalonné pour confirmer que la concentration de H₂O₂ dans l'air est ≤ 0,9 ppm (1,25 mg/m³) avant la ré-entrée.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.7. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 7 – Désinfection de larges surfaces par pulvérisations dans le domaine médical (utilisateurs professionnels - TP2)

Type de produit	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur - Dans le domaine médical (hospitalier et non hospitalier telles que les salles blanches, les laboratoires et les installations de fabrication de produits biotechnologiques, pharmaceutiques et cosmétiques) Désinfection des surfaces dures propres non poreuses.



Méthode(s) d'application	Pulvérisation (pulvérisateur à dos basse pression (1-3 bars) ou pulvérisateur à gâchette)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : - Bactéries et levures : 2 minutes - Virus : 5 minutes Taux d'application : 40 mL/m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Pulvérisateur à gâchette <i>Booster-S</i> [®] en HDPE (500 mL, 750 mL, 1 L) - Bouteille en PEHD (1 L, 1 kg) - Bidon en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 25 L, 30 L, 60 L, 200 L, 220 L, 5 kg, 10 kg, 20 kg, 25 kg, 30 kg, 60 kg, 200 kg, 220 kg) - Container en PEHD(600 L, 1000 L, 1100 L, 600 kg, 1000 kg, 1100 kg)

4.7.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.7.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisateur doit être entraîné à l'utilisation correcte des équipements de protection respiratoire prescrits. - Pour le mélange et le chargement, la pulvérisation à basse pression, le séchage par essuyage après désinfection, le nettoyage de l'équipement, l'entretien et la réparation : <ul style="list-style-type: none"> • Porter des lunettes de protection lors de la manipulation du produit. • Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit). • Porter une combinaison au minimum de type 6, EN 13034, 13962, 14605 ou 943 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). <p><u>Pour l'application par pulvérisation à basse pression sur de grandes surfaces dans le secteur de la santé :</u></p> <p>Dans les laboratoires, salles d'opération, cabinets médicaux, dans les unités de soins intensifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 40 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH3/TM3) ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz est requis [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit]. - L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée. <p>Dans les espaces sanitaires, les chambres d'hôpital :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 40 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH3/TM3) ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz est requis [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit]. - Veiller à ce que le taux de ventilation pendant et après la désinfection soit au minimum de 3 changement d'air par heure (ACH). - L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée. <p>Dans les salles blanches à ventilation accrue (20/h ou plus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 20 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH2/TM2) ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz est requis [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit]. - L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.
--

Dans les grands espaces publics :

- L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 10 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH1/TM1) ou un demi-masque/masque complet équipé d'un filtre à gaz [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit].
- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

Pour application par pulvérisateur à gâchette sur de grandes surfaces (surface de 8-10 m²) dans le secteur de la santé :

Dans les salles blanches, les espaces sanitaires :

- L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 20 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche (TH2/TM2), ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit].
- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

Dans les salles blanches à ventilation accrue (20/h ou plus), les laboratoires et les cabinets médicaux :

- L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 10 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche (TH2/TM2), ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit].
- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

4.7.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.7.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.7.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.8. Description de l'usage

Tableau 8. Usage # 8 – Désinfections des surfaces dures (hors domaine médical) par pulvérisation (utilisateurs professionnels) (TP2)

Type de produit	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – hors domaine médical (laboratoires et biotechnologies, salles blanches, installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques) Désinfection de surfaces dures propres non poreuses



Méthode(s) d'application	Pulvérisation (pulvérisateur à gâchette)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : <ul style="list-style-type: none">- Bactéries et levures : 2 minutes- Virus : 5 minutes Taux d'application : 40 mL/m ² (ou 20 pulvérisations/m ²)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none">- Pulvérisateur à gâchette <i>Booster-S</i>[®] en HDPE (500 mL, 750 mL, 1 L)- Bouteille en PEHD (1 L, 1 kg)- Bidon en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 25 L, 30 L, 60 L, 200 L, 220 L, 5 kg, 10 kg, 20 kg, 25 kg, 30 kg, 60 kg, 200 kg, 220 kg)- Container en PEHD (600 L, 1000 L, 1100 L, 600 kg, 1000 kg, 1100 kg)

4.8.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.8.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour le mélange et le chargement, la pulvérisation manuelle à la gâchette, le séchage par essuyage après désinfection, le nettoyage de l'équipement, l'entretien et la réparation :
 - Porter des lunettes de protection lors de la manipulation du produit.
 - Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).
 - Porter une combinaison au minimum de type 6, EN 13034, 13962, 14605 ou 943 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Pour l'application par pulvérisateur à gâchette sur de petites surfaces en dehors du secteur de la santé (p. ex. surface de 0,5-2 m²) : L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.
- Traitement de petites surfaces : il n'est pas permis au grand public de toucher ou d'utiliser les articles qui ont été désinfectés avant qu'ils ne soient secs.

4.8.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.8.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.8.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.9. Description de l'usage

Tableau 9. Usage # 9 – Désinfections des surfaces dures (hors domaine médical) par nébulisation à froid (utilisateurs professionnels) (TP2)

Type de produit	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur - hors domaine médical (laboratoires et biotechnologies, salles blanches, installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques) Désinfection de surfaces dures propres non poreuses
Méthode(s) d'application	Nébulisation à froid
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante Pour une pièce ayant un volume compris entre 30 et 150 m ³ : - Bactéries, levures et virus, 30 mL/m ³ , temps de contact de 3 heures (après diffusion complète du produit) Pour une pièce ayant un volume compris entre 30 et 2000 m ³ : - Bactéries et levures, 30 mL/m ³ , temps de contact de 3 heures (après diffusion complète du produit)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Pulvérisateur à gâchette <i>Booster-S</i> [®] en HDPE (500 mL, 750 mL, 1 L) - Bouteille en PEHD (1 L, 1 kg) - Bidon en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 25 L, 30 L, 60 L, 200 L, 220 L, 5 kg, 10 kg, 20 kg, 25 kg, 30 kg, 60 kg, 200 kg, 220 kg) - Container en PEHD (600 L, 1000 L, 1100 L, 600 kg, 1000 kg, 1100 kg)

4.9.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.9.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Pour mélange et le chargement, le nettoyage de l'équipement, l'entretien et la réparation : <ul style="list-style-type: none"> • Porter des lunettes de protection lors de la manipulation du produit. • Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit). • Porter une combinaison au minimum de type 6, EN 13034, 13962, 14605 ou 943 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). - Pendant l'application par nébulisation en dehors du secteur de la santé (l'utilisateur n'entre pas en contact avec le produit biocide) : une protection respiratoire n'est pas requise. - Pendant la désinfection, les personnes, animaux, plantes, médicaments ou aliments ne doivent pas se trouver dans la pièce. Aucun accès au grand public au cours du traitement et jusqu'à ce que les surfaces soient sèches et que la zone traitée ait été suffisamment ventilée. - Après nébulisation et temps de contact, veiller à aérer la pièce, de préférence par ventilation mécanique. La durée de la période de ventilation doit être établie par une mesure avec un équipement de mesure approprié.
--



Le retour dans la pièce n'est permis que lorsque la concentration de H₂O₂ dans l'air est descendue au-dessous de 0,9 ppm (1,25 mg/m³).

- L'utilisateur professionnel ne peut entrer dans la pièce que dans des situations d'urgence ou pour réactiver la ventilation lorsque le taux de peroxyde d'hydrogène est descendu au-dessous de 36 ppm (50 mg/m³), compte tenu du port d'un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de 40 contre les vapeurs (type d'équipement de protection respiratoire à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Utiliser un capteur étalonné pour confirmer que la concentration de H₂O₂ dans l'air est ≤ 0,9 ppm (1,25 mg/m³) avant la ré-entrée.

4.9.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.9.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.9.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.10. Description de l'usage

Tableau 10. Usage # 10 – Désinfections des surfaces larges (hors domaine médical) par pulvérisation (utilisateurs professionnels) (TP2)

Type de produit	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur - hors domaine médical (laboratoires et biotechnologies, salles blanches, installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques) Désinfection de surfaces dures propres non poreuses
Méthode(s) d'application	Pulvérisation (pulvérisateur à dos à basse pression (1-3 bars) ou pulvérisateur à gâchette)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante <u>Temps de contact :</u> - Bactéries et levures : 2 minutes - Virus : 5 minutes Taux d'application : 40 mL/m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels



Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none">- Pulvérisateur à gâchette <i>Booster-S</i>® en HDPE (500 mL, 750 mL, 1 L)- Bouteille en PEHD (1 L, 1 kg)- Bidon en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 25 L, 30 L, 60 L, 200 L, 220 L, 5 kg, 10 kg, 20 kg, 25 kg, 30 kg, 60 kg, 200 kg, 220 kg)- Container en PEHD (600 L, 1000 L, 1100 L, 600 kg, 1000 kg, 1100 kg)
--	---

4.10.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.10.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'utilisateur doit être entraîné à l'utilisation correcte des équipements de protection respiratoire prescrits.
- Pour le mélange et le chargement, la pulvérisation à basse pression, l'application par pulvérisateur à gâchette, le séchage par essuyage après désinfection, le nettoyage de l'équipement, l'entretien et la réparation :
 - Porter des lunettes de protection lors de la manipulation du produit.
 - Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).
 - Porter une combinaison au minimum de type 6, EN 13034, 13962, 14605 ou 943 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Pour application par pulvérisation grossière à basse pression sur de grandes surfaces dans des zones en dehors du secteur de la santé :

Dans les laboratoires :

- L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 40 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH3/TM3) ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz est requis [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit].
- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

Dans les espaces sanitaires :

- L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 40 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH3/TM3) ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz est requis [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit]. Veiller à ce que le taux de ventilation pendant et après la désinfection soit au minimum de 3ACH.
- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

Dans les salles blanches à ventilation accrue (20/h ou plus) :

- L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 20 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH2/TM2) ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz est requis [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit].
- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

Dans les grands espaces publics :

- L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 10 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH1/TM1) ou un demi-masque/masque complet équipé d'un filtre à gaz [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit].
- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

Pour application par pulvérisation manuelle à la gâchette sur de grandes surfaces (surface de 8-10 m²) dans des zones en dehors du secteur de la santé :

Dans les salles blanches, les espaces sanitaires :

- L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 20 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec



casque/capuche (TH2/TM2), ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit].

- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

Dans les salles blanches à ventilation accrue (20/h ou plus) et les laboratoires :

- L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un facteur de protection assigné de 10 est obligatoire. Au moins un appareil de protection respiratoire à purification d'air motorisé avec casque/capuche (TH2/TM2), ou un masque facial complet équipé d'un filtre à gaz [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit].
- L'utilisation d'un masque facial professionnel est recommandée.

4.10.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.10.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.10.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.11. Description de l'usage

Tableau 11. Usage # 11 – Désinfection des surfaces dures (hors domaine médical), utilisateurs non-professionnels (TP2)

Type de produit	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur - hors domaine médical Désinfection de surfaces dures propres non poreuses
Méthode(s) d'application	Pulvérisation (pulvérisateur à gâchette)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Température ambiante <u>Temps de contact :</u> - Bactéries et levures : 2 minutes - Virus : 5 minutes Taux d'application : 40 mL/m ² (ou 20 pulvérisations/m ²)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Pulvérisateur à gâchette <i>Booster-S®</i> en HDPE (500 mL, 750 mL, 1 L)

4.11.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.11.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Le produit doit être pulvérisé vers le bas.
- Après la désinfection, assurer une ventilation adéquate (ouvrir les fenêtres et les portes).
- Les surfaces traitées doivent être inaccessibles aux enfants en bas âge, enfants, animaux de compagnie et animaux non cibles, jusqu'à ce que ces surfaces soient sèches.

4.11.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.11.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.11.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non cibles.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Appliquer uniformément le produit de façon à ce que les surfaces restent humides pendant le temps de contact requis.
 - Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit et éliminer l'excès d'eau.
- Pour la désinfection par immersion :**
- N'utiliser le bain qu'une seule fois, et remplacer-le par une solution fraîche avant chaque utilisation.
- Pour la désinfection par nébulisation à froid :**
- Vérifier la température et l'humidité relative de la pièce (entre 51 et 87,3 %) afin d'obtenir un niveau optimal pour l'efficacité du produit.
 - Le produit KENOLOX 10 a été développé pour être utilisé par exemple avec un nébuliseur NEBULO-NEBUROTOR. Le nombre d'appareils (ou de buses) doit être adapté au volume à traiter.
 - Toutefois, l'utilisation d'autres nébuliseurs est possible. Ils doivent être conçus pour assurer une production de particules capable de rester en suspension dans l'air et à condition que ces dispositifs répondent aux caractéristiques suivantes :
 - Taille des particules : 10µm
 - Débit : 0,3 - 15 L/h
 - Taux d'application : 30 mL/m³
 - L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique de la désinfection dans les locaux à désinfecter (ou dans un "local standard" approprié, le cas échéant) avec les appareils à utiliser, après quoi un protocole de désinfection de ces locaux peut être établi et utilisé par la suite.
 - Chaque appareil ou installation spécifique doit être systématiquement validé lors de sa mise en place.

5.2. Mesures de gestion de risque

-



5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver dans un endroit sec, frais et ventilé.
- Conserver bien fermé entre les utilisations.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40 °C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de conservation : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

- Produit moussant : Ne pas agiter pendant le mélange et le chargement pour éviter la formation de mousse.